

Entre nous | Le Livre blanc de la défense nationale, un espoir pour l'IE



Depuis les élections présidentielles, le microcosme s'interrogeait sur l'évolution des politiques publiques d'intelligence économique.

La tonalité des interrogations était à la confiance puisque tout un chacun connaît l'implication de Monsieur Sarkozy lors de son passage au ministère de l'intérieur et son importante contribution au développement de l'intelligence économique.

Certains supputaient même sur un rattachement du HRIE directement à la présidence de la république ce qui aurait été un signal fort.

Mais, rien. Aucun signe, aucune rumeur dans la presse, dans les couloirs ministériels.

Secret bien gardé ou absence de projet ? Pour le moment difficile à dire.

Faut-il se résigner ?

Point du tout.

Une commission vient d'être créée avec pour but de rédiger un nouveau livre blanc sur la défense nationale.

Tant la mission qui est confiée à cette commission que sa composition incitent à croire que l'intelligence économique ne sera pas oubliée.

Sa composition : 35 membres dont beaucoup de représentants de l'entreprise et parmi eux des spécialistes de l'intelligence économique reconnus comme par exemple Olivier Darason, président de l'IHEDN et surtout fondateur et président de la société CEIS dont on connaît l'action dans le domaine de l'IE. Des grands patrons dont Henri Lachmann, président du conseil de surveillance de Schneider Electric, Jean-Martin Folz, ancien président de PSA, Roger Dutoit, président de Brink's France, ou Bertrand Collomb, président d'honneur du groupe Lafarge sont également membres.

Sa mission porte sur le concept de défense globale, ce qui inclut à l'évidence la défense économique. Or, peut-il y avoir de défense économique sans intelligence économique, sans réflexion globale sur la sécurité de l'entreprise ?

Certainement, non.

Il existe un besoin important, considérable de protection. Pour s'en convaincre, il suffit de suivre les actualités du monde économique où les pillages sont hélas légion.

La commission doit cependant éviter deux écueils majeurs. Premier obstacle : nous n'avons pas d'arsenal législatif pour protéger le secret des affaires, comme l'avait fort bien constaté Monsieur Bernard Carayon. Or, lors de l'université du MEDEF, le président de la république a insisté sur une dépenalisation du droit des affaires. Sera-t-il possible de créer une protection du patrimoine informationnel sans pénalisation. On peut en douter. En effet, outre, l'effet dissuasif de la peine – amende ou prison, une procédure pénale permet de disposer des moyens de l'Etat pour trouver les auteurs de l'infraction. Cette protection du secret des affaires devra amener également à une réflexion sur le régime juridique des entreprises de défense au niveau national et au niveau européen

Deuxième obstacle : protéger est nécessaire, indispensable et souhaitable. Mais insuffisant.

Une information n'a de véritable valeur que si elle vit, si elle est actualisée si elle évolue et prévoir une protection sans enrichissement de l'information est insuffisant. Combien de forteresses imprenables ont succombé pour ne pas avoir été ravitaillées en temps et en heure. Alors, il faudra certainement prévoir l'implication de l'Etat pour permettre le développement de nos entreprises.

La commission doit rendre son travail d'ici le mois de décembre. Souhaitons lui bon courage et surtout des propositions innovantes dans le domaine de l'IE.

■ **Thibault du Manoir de Juaye**
Rédacteur en chef